



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E106554

VALABLE JUSQU'AU 14/10/2026

ÉDITÉ LE

17/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1999

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BREST CEDEX 2 421 712 431 RCS

Siret : 421 712 431 00038

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5034230

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000/001488546/49

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001488546/49

Situation fiscale et sociale : A jour au 24/09/2025

Raison sociale : GECOBAT

225 RUE JEAN-FRANCOIS CHAMPOLLION
ZI KEREHARS
29820 GUILERS

Téléphone : 02 98 01 16 29

Fax :

Portable : 07 76 39 64 72

Site Internet : <http://www.gecobat-renovation.fr/>

E-mail : contact@gecobat29.fr

Responsabilité légale :

GELEBART GILLES GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	20/10/2022
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	09/10/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	20/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	06/10/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	20/10/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	20/10/2022
o Isolation des combles perdus	20/10/2022
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	20/10/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.